



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le :

Jeudi 5 mars 2020
à 19 heures

ORDRE DU JOUR
Session ordinaire

Affiché, le 28 février 2020

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2021

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2020
2. Décisions prises dans le cadre de la délégation
3. Approbation du Compte de Gestion 2019 Budget Principal « Commune »
4. Approbation du Compte de Gestion 2019 Budget Annexe « Transports Scolaires »
5. Approbation du Compte Administratif 2019 Budget Principal « Commune »
6. Approbation du Compte Administratif 2019 Budget Annexe « Transports Scolaires »
7. Bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2019
8. Comptes rendus des commissions communautaires depuis janvier 2020
9. Affaires diverses

Le Maire,
François CROISSANDEAU

